

9

**Sujet:** [INTERNET] S.a.r.l du Chêne vert

**De :**

**Date :** Wed, 21 Oct 2020 18:59:17 +0200

**Pour :** pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr

paul cottin

[paul.cottin101@gmail.com](mailto:paul.cottin101@gmail.com)

Avis concernant la consultation des citoyens  
au sujet de la demande d'enregistrement de la  
S.a.r.l du Chêne vert à Plouha concernant  
Une « Installation de valorisation thermique du bois  
de récupération ».

Ma première remarque a pour objet de préciser que l'avis exprimé  
ci-dessous n'est pas dirigé contre une exploitation en particulier,  
mais bien contre une exploitation qui prend place dans un  
système agricole dont l'orientation industrielle me semble aller  
à l'inverse de ce qui devrait-être, du point de vue social, économique  
et environnemental. La remise en cause n'a rien de personnel,  
elle est de principe. Et c'est pour en débattre qu'un débat public  
aurait été nécessaire sur la base d'études d'impacts qui auraient été  
utiles.

Pour l'aspect environnemental les questionnements concernent  
la qualité des rejets et de leurs contrôles:

Entre **le déclaratif du fabricant** de cette chaudière et adossé à ce déclaratif  
**les intentions déclarés de l'exploitant** et la **réalité** (*type de rejet, respect des normes,*  
*capacité*

*à garantir une maintenance à distance, capacité humaine et technique*  
*de l'exploitant à respecter une maintenance dans le temps ...)* **la puissance**  
**publique en charge de vérifier** dans le temps de **l'impact de cette installation**  
peut-elle me garantir que tant du point de vue de **l'environnement et de la santé**  
**les risques sont réellement maîtrisés** ? Les contrôles seront-ils  
à la hauteur des enjeux pour les 4700 habitantes et habitants de Plouha ?

Pour l'aspect économiques:

Cette installation **bénéficie d'une aide publique importante**. Est-ce que ce type  
d'installation d'une **production de masse d'une matière première agricole**  
(ici des tomates) ne risque pas d'être tributaire d'un marché de matière première dont  
ni l'exploitant, ni même l'organisme auquel l'exploitant adhère et qui distribue cette matière  
première, ne peuvent maîtriser l'évolution dans le temps. Ces marchés peuvent se révéler  
très volatile, il suffit

de se rappeler l'histoire récente de l'industrie du poulet en Bretagne. Les facteurs économiques (investissements lourds, coût maîtrisé d'une main d'œuvre peu qualifiée, coût de distribution maîtrisé ...)

peuvent devenir très rapidement largement plus favorables dans d'autres régions en Europe ou au-delà, et ainsi voir une concurrence féroce s'installer **et au final c'est encore l'argent public qui sert à « amortir » les dégâts.**

**Dans le cas de cette installation si le marché se « retourne » qui financera la maintenance de l'installation**

**si l'exploitant ne peut l'assurer ?**

A contrario faire bénéficier d'aide publique d'un même montant **des jeunes qui souhaitent s'installer**

**dans des systèmes de production avec un fort respect environnemental**

**et qui ne soient pas basés sur un seul produit, sur des surfaces plus restreintes** et avec comme

**zone de distribution un échelon qui reste compatible avec une politique environnemental** est bénéfique pour l'ensemble de la collectivité et plus stable économiquement et socialement sur le long terme.

Pour l'aspect social:

Cette installation de type industriel dans une commune rurale qui mise sur la protection de son environnement naturel, sur une cohésion sociale sur le long terme, notamment à travers ses écoles, ses associations ... porte potentiellement

une mise en cause de cette cohésion. Les exploitations agricoles deviennent des enjeux de plus en plus financiers, avec une distanciation de plus en plus marquée entre les investisseurs sur ce type d'installation et la population.

Si demain ce type d'exploitation dépend de plus en plus d'investisseurs n'ayant aucune attache avec la commune

est-on certain que leurs décisions seront dans l'intérêt de la commune ? Le chantage économique est une réalité.

Concernant l'emploi généré par ce type d'exploitation, il faudrait pouvoir distinguer les emplois de personnes

qui sont de simples saisonniers et dont le but est de repartir avec le maximum d'argent et les emplois stables réellement

créés. Un emploi saisonnier ne permet pas un investissement dans le long terme comme un emploi stable

(installation de familles et les retombées bénéfiques pour le maintien des écoles, du tissu associatif, d'une consommation locale ...).

Là aussi la cohésion sociale n'est pas la même.

De plus si on compare une exploitation de type industriel et l'installation pour une même surface de 6/7 exploitations moyennes mais avec des valeurs ajoutées économiques, sociales et environnementales

beaucoup plus performantes, les conséquences sur la cohésion sociale n'est plus du tout la

même.

**A plus longue échéance qui va tirer les bénéfices d'une telle installation ? Un exploitant privé ou la collectivité ?**

**Qui va subir les conséquences environnementales et sociales ? L'exploitant ou la collectivité ?**